

JANVIER 2020

La première réunion plénière du CSE Capgemini DEMS a eu lieu le 30 janvier et ça a commencé très fort ! Première surprise avec premier point, traditionnellement consacré à la validation des PVs : Le nouveau secrétaire a décidé à lui seul de supprimer l'écriture inclusive des comptes rendus des sessions plénières... (voir encart au verso)

Quand à la direction, que dire ? Elle ne s'est même pas donnée la peine de relire le PV, qui ne peut donc être adopté.

Les points d'informations arrivent enfin avec une nouveauté de taille. Après avoir présenté le point sur les affaires (en cours, perdues, gagnées), le directeur général nous annonce qu'il ne souhaite pas que ces éléments soient divulgués aux salarié.e.s !! On était habitué aux incessants « off » de la direction lors de la précédente mandature mais là, c'est la totalité des informations données qui devraient faire l'objet d'une omerta. De qui se moque-t-on ?

La direction souhaite visiblement que le CSE se transforme en salon où l'on causera aimablement de divers points qui resteront entre nous. Nous lui rappelons que nous sommes avant tout des représentant.e.s des salarié.e.s et que notre devoir est évidemment de les informer ! Une nouvelle fois, silence poli des élu.e.s des autres organisations syndicales qui semblent, tout comme le secrétaire, satisfait.e.s de cet entre soi ! Lamentable ...

La Direction semble pour le moment très satisfaite de ce « nouvel ordre » : Un CSE réduit à une chambre d'enregistrement, des Organisations Syndicales vautrées dans la compromission, des élu.e.s totalement passif.ve.s, un secrétaire à sa botte. Le rêve !

Qu'elle ne se réjouisse pas trop vite ...

La CGT sera toujours présente pour leur rappeler la réalité et défendre les droits de toutes et tous !

Dès le premier CSEE les femmes sont déjà perdantes, déjà exclues : L'écriture inclusive avait été actée en séance plénière du 20 avril 2017.

La CGT Capgemini s'étonne que cette avancée vers l'égalité professionnelle et la non-exclusion soit perdue.

Les élu.e.s CGT demandent à l'instance au travers de son secrétaire de prendre la mesure de sa responsabilité en respectant ce qui a été conquis, et demandent que l'écriture inclusive soit rétablie dans la rédaction des PVs. : atteindre une véritable égalité professionnelle, cela passe déjà par ne pas reculer sur une avancée aussi symbolique soit-elle, que celle des mots et de leur valeur.



« Le masculin l'emporterait sur le féminin ». Cette règle n'a pas toujours existé. Elle a été mise au point au 17e siècle par un religieux pour des raisons qui ne doivent pas grand-chose à la linguistique : à cette époque, la supériorité masculine va tout simplement de soi. Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte, affirme Bouhours en 1675. Le genre masculin serait réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle, complète élégamment, en 1767, le grammairien Nicolas Beauzée.

Les membres du CSEE se sont réunis pendant plusieurs heures lundi 20 janvier 2020 afin de préparer la liste des points qu'ils souhaitaient mettre à l'ordre du jour de la réunion plénière du CSEE du 30 janvier. L'assistante vie du CSEE a envoyé un projet de compte rendu le soir même actant les points à porter à l'ordre du jour.

Dans le mail envoyé le 21 janvier 2020, suite à la réunion d'établissement de l'ODJ conjoint avec la direction, le secrétaire du CSEE fait un certain nombre d'annonces qui remettent notamment en cause les points que les membres ont souhaité mettre à l'ordre du jour et qui regroupent d'autres points qui, trop vagues, pourraient nuire au fonctionnement de l'instance. En effet, un ordre du jour ambigu peut entraîner l'annulation des délibérations du CSEE.

La législation sur les attributions qui incombent au secrétaire est très claire et sans ambiguïté :

Article L2315-29 : L'ordre du jour de chaque réunion du comité social et économique est établi par le président et le secrétaire.

Le secrétaire voudra bien fournir aux membres du CSEE les textes de lois qui fondent sa décision de ne pas mettre à l'ordre du jour les points que les membres ont souhaité y voir figurer.

Par respect pour le travail collectif réalisé et sauf à vouloir entraver le fonctionnement de l'instance, en l'état rien n'interdit de mettre à l'ordre du jour tous les points que les membres ont souhaité voir apparaître, et surtout pas la direction.

C'est pourquoi, nous enjoignons le secrétaire du CSEE :

- de respecter ses prérogatives
- de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSEE (prévue le 20 février prochain) tous les points qui ont été retirés de l'ordre du jour de la réunion du 30 janvier 2020
- à l'avenir de ne plus laisser censurer l'ordre du jour par la direction et travailler à un ordre du jour respectueux de la décision collective.

Si une telle situation de mise sous tutelle du secrétaire de l'instance par la direction devait perdurer et porter atteinte au bon fonctionnement de l'instance, la CGT Capgemini en tirerait toutes les conséquences afin de faire respecter la représentation du personnel.

La réaction de la direction est alors assez hallucinante. Rappeler les règles revient, dans la bouche du Directeur des Ressources Humaines, à « menacer » la Direction !! S'ensuit un couplet d'une violence inédite contre les élu-e-s CGT et son Représentant Syndical ! **Les masques tombent !**

Les NAO, négociations annuelles sur les salaires, ont commencé. Donnez-nous votre avis et attentes...



<https://frama.link/Enquete-Salaire-CGT>

Action en justice de la CFTC : La CFTC, appelée par la CFDT à rejoindre sa coalition, conteste les résultats du 1er tour des élections. Si elle aboutit, le CSE sera aussitôt dissout. Il faudra nommer un administrateur judiciaire pour gérer les affaires courantes du CSE. Et un administrateur judiciaire se paye grassement, devinez sur quel budget ? Celui du CSE bien sûr. La CFDT a donc fait alliance avec un syndicat qui veut dissoudre le CSE ce qui plomberait son budget. Tout ça pour évincer la CGT et prendre les commandes du bureau : responsabilité vous dites ?

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

**NOTRE RETRAITE,
ELLE EST A NOUS
CGT-CAPGEMINI.FR**

 facebook.com/CGTCAPGEMINI

 @CGT_Capgemini

 linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

 @cgtcapgemini